

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE ?

Les parents ou les personnes investies de l'autorité parentale, remettent en personne le FUI (formulaire d'inscription individuelle) dans l'école correspondant à leur préférence.

Le FUI est fourni par l'école primaire que fréquente votre enfant actuellement. Ce document est unique et personnel.

C'est le point de départ du processus d'inscription. Il est composé d'un volet général - à nous remettre - et d'un volet confidentiel - à nous remettre également ou à remplir en ligne - où vous indiquerez vos choix secondaires dans l'ordre de préférence (jusqu'à 9 possibilités).

PERIODE D'INSCRIPTION

Du lundi 14 février au vendredi 11 mars inclus.
Uniquement sur rendez-vous via le lien que vous trouvez sur le site du LMA à partir du 24 janvier
<https://assumpta.be/>

ADRESSE POSTALE

Lycée Maria Assumpta
Avenue Wannecouter, 76
1020 Bruxelles

NOUS CONTACTER

02/ 268 04 13



INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE COMMUNE AU **LYCEE MARIA ASSUMPTA**

Année scolaire : 2022-2023

Vous trouvez dans cette brochure les modalités d'inscription pour entrer dans l'enseignement secondaire au Lycée Maria Assumpta.

Visitez le site des inscriptions de la FWB revu et modernisé pour mieux répondre aux besoins des parents : www.inscription.cfwb.be

Autres sources : www.inforjeunes.eu ou www.sosjeunes.be

EN PRATIQUE



RENDEZ-VOUS OBLIGATOIRE

Inscrivez-vous en ligne. Choisissez une date qui vous convient et présentez-vous à l'école pas à l'heure, pas à l'avance car nous ne pouvons pas vous faire patienter dans l'établissement.



REEMPLIR LE FUI AVANT DE VOUS PRESENTER

Prière de compléter le FUI avant de vous rendre au Lycée et munissez-vous des documents annexes nécessaires. Sur place, un membre de notre équipe vous accueillera pour procéder à l'encodage de l'inscription. Cette opération ne devrait pas prendre plus de 10 minutes. Pour raisons sanitaires, emportez votre stylo.



UNE SEULE PERSONNE

Un seul parent ou tuteur légal sera admis au sein de l'établissement pour procéder à l'inscription. Mesures Covid obligent ! Le port du masque est obligatoire.

BON A SAVOIR

L'école n'attribue aucune place. A la fin de la période d'inscription, elle remet le registre à la CIRI qui sur base de l'indice composite attribue les places disponibles.

- **VOUS AVEZ OBTENU UNE PLACE**

Vous serez informé au plus tard le 25 avril 2022 par l'établissement. Vous n'avez pas obtenu une place au Lycée, la CIRI vous informe de votre situation en fonction de vos choix secondaires (inscrits sur le volet confidentiel).

- **VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATION SUR NOTRE ECOLE ET SON OFFRE D'ENSEIGNEMENT**

La journée *Portes Ouvertes* du 29 janvier 22 est annulée mais une vidéo avec notre offre, le projet d'établissement sont disponibles sur la page d'accueil notre site.

« Tous ensemble pour réussir ! »

